



UNION EUROPEENNE
Délégation de l'Union européenne
en République libanaise

Beyrouth, 27 janvier 2012

Communiqué de presse

Le Liban et l'UE œuvrent pour une justice plus efficace

L'Institut des études judiciaires a clôturé aujourd'hui les sessions de formation d'acteurs judiciaires rattachés au Ministère de la Justice, en présence de S.E. le Ministre de la Justice, Chakib Cortbawi, de M. Diego Escalona, Chef de la Section Coopération à la Délégation de l'Union européenne au Liban, représentant l'Ambassadeur Angelina Eichhorst, Chef de la Délégation, ainsi que de nombreuses personnes du domaine de la justice au Liban.

Cette formation s'inscrit dans le cadre du projet "Renforcement des capacités du Ministère de la Justice – Soutien à la professionnalisation" financé par un don de l'Union européenne de 2,7 millions d'euros. Ce projet, mis en œuvre par ACOJURIS, l'Agence de coopération juridique internationale, vise à renforcer la capacité du Ministère de la Justice en vue d'assurer l'efficacité et le bon fonctionnement de la justice au Liban en accompagnant la professionnalisation de l'ensemble des acteurs judiciaires. Le nombre total des acteurs judiciaires formés dans le cadre du projet s'élève à 3 371, y compris des magistrats et des avocats, allant au-delà des prévisions initiales qui prévoyaient la formation de 2 625 personnes uniquement.

Les formations ont été réalisées conjointement par des praticiens du droit originaires des Etats membres de l'Union européenne et du Liban, ce qui a permis aux participants de bénéficier de formations pratiques.

Les sessions de formation, qui ont été clôturées aujourd'hui, ont notamment visé les auxiliaires de justice, les greffiers, les notaires, les experts judiciaires et les médecins légistes. Elles ont couvert l'ensemble des thèmes clés pour chaque catégorie d'acteurs : points de vigilance en procédure civile et pénale, droits et taxes, rédactions d'actes, rédactions de rapports et expertise, notions de médecine légale du mort et du vivant pour les médecins légistes entre autres sujets. Ces formations ont également permis de sélectionner pour chaque catégorie 53 futurs formateurs qui pourront à leur tour transmettre les connaissances acquises et assurer, ainsi, la pérennité du projet.

Pour compléter l'action de formation entreprise et faciliter l'accès de la catégorie des greffiers aux textes juridiques de base, l'Union européenne a également financé 800 cartables comportant chacun les codes principaux, à savoir le code de procédure civile, le code de procédure pénale ainsi que le code des droits et taxes. Bénéficieront également de ces codes, les formateurs de l'ensemble des catégories d'acteurs judiciaires qui se voient délivrer des attestations aujourd'hui.

Le Ministre de la Justice, Chakib Cortbawi, a indiqué que "ce projet a permis de traduire, encore une fois, le succès de la coopération entre l'Union Européenne et le Liban, et cela en œuvrant pour une plus grande professionnalisation des corps judiciaires, condition incontournable d'un pouvoir judiciaire indépendant, transparent, juste et efficace". Il a par ailleurs souligné que "la

contribution de l'Union européenne à la poursuite de la dynamique déjà engagée, reste plus que jamais décisive".

M. Diego Escalona, Chef de la section de Coopération à la Délégation de l'Union européenne a affirmé que *"l'Union européenne poursuivra dans les prochaines années son soutien, en visant essentiellement à renforcer l'indépendance de la justice libanaise, car une justice indépendante est indispensable pour garantir aux citoyens des procès équitables, non arbitraires et égaux, et justes pour tous. Ceci permettra alors de renforcer la confiance des citoyens dans leurs institutions"*.